

# L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site:  
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 427 DU JEUDI 09 AVRIL 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

La justice guinéenne en deuil

## Le procureur près le TPI de N'Zéréko-ré meurt dans un accident



P.2

Lisez le journal numérique sur le site:  
www.kefinafasso.com

Edito à vue d'Aigle

## La crise de liquidité en question !

Depuis quelque temps, force est de constater, avec amertume, que les Guinéens font face à un manque criard de liquidité impactant négativement leur vie. Dans les agences des banques primaires, aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays, le retrait d'argent est devenu un véritable casse-tête pour la clientèle. Les fonctionnaires dont les salaires sont virés à la banque ne savent plus à quel saint se vouer. Ils peinent sérieusement à entrer en possession de leur salaire à la fin du mois pour subvenir à leurs besoins ( dépenses journalières, frais de scolarité des enfants, déplacement, cas sociaux, maladies, etc)...

Insécurité à Conakry

P.3



Un conducteur de taxi moto se confie (Entretien)

Interdiction des Wifi zones

P.4



Des pourparlers en cours pour régler le secteur (Entretien)

Législatives et communales du 24 mai

P.3



Le PEDN parle de processus électoral non inclusif

Audience au Palais Mohammed V Le président Mamadi Doumbouya reçoit les membres du conseil supérieur de la magistrature P.4

Vie de la nation P.2  
Après l'orage judiciaire, le temps de la gestion responsable

SÉCURITÉ NATIONALE P.3  
Le maillon faible du « carré » et l'ombre des prédateurs sans adresse

Édito à vue d'aigle



La crise de liquidité en question !

Depuis quelque temps, force est de constater, avec amertume, que les Guinéens font face à un manque criard de liquidité impactant négativement leur vie. Dans les agences des banques primaires, aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays, le retrait d'argent est devenu un véritable casse-tête pour la clientèle. Les fonctionnaires dont les salaires sont virés à la banque ne savent plus à quel saint se vouer. Ils peinent sérieusement à entrer en possession de leur salaire à la fin du mois pour subvenir à leurs besoins ( dépenses journalières, frais de scolarité des enfants, déplacement, cas sociaux, maladies, etc).

Dans une de ses sorties médiatiques, le Gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée, Karamo Kaba, a indiqué que son institution a injecté énormément d'argent dans le circuit financier ces dernières années mais il a regretté le fait que cet argent ne revienne pas dans les banques. Nombreux sont en effet des commerçants et autres

opérateurs économiques qui préfèrent dorénavant garder leur argent à la maison, au lieu de le placer dans des structures bancaires de la place.

« Nous avons injecté comme jamais dans l'histoire moderne de l'économie guinéenne... En 2025, nous avons injecté 63 milliards. Cette année, nous sommes à 1 293 milliards », a indiqué le Gouverneur de la BCRG, Karamo Kaba, devant les conseillers nationaux. Mais curieusement, malgré ces volumes jugés exceptionnels, les difficultés d'accès au cash persistent dans le pays, avec toutes les conséquences que cela comporte. A l'en croire, cette situation s'explique par des facteurs internes et externes. Il a ainsi évoqué les contrôles de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les procédures de recouvrement de l'administration fiscale via les avis à tiers détenteur adressés aux banques. Il a par ailleurs fait cas de l'impact du mégaprojet minier de Simandou, qui exercerait une pression supplémentaire sur la liquidité disponible. « Nous avons une économie qui est beaucoup plus grande que ce que nous avons estimé », a fait savoir le gouverneur de la BCRG, tout en mentionnant des contraintes d'ordre international, notamment les difficultés d'approvisionnement en billets. Avant de pointer la thésaurisation. « Le vrai problème est la thésaurisation. Les billets ne reviennent pas dans le circuit bancaire. On peut injecter autant qu'on veut, mais si les billets ne reviennent pas, il y aura toujours ce sentiment qu'il manque de l'argent », a-t-il expliqué. D'où l'impérieuse nécessité de renforcer la confiance de la clientèle envers le système bancaire.



**Autorisation** N°299/PR/TPI/K/2018  
**Siège** : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée  
**E-mail** : laigleinfosgn@gmail.com  
**Tél**: (+224) 621 93 53 88  
**Fondateur & Administrateur Général** Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité  
**Tél.** +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53  
**Directeur de Publication & Rédacteur en chef**: Amadou Sadjo Diallo  
**Secrétaire Général de la Rédaction**: Samuel M'Bemba  
**Comité de Rédaction**: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Abdoulaye Durack Bangoura  
**Stagiaire**: Mamadou Oury Bah  
**Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub**: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50  
**Chef PAO**: Abdoulaye Durack Bangoura  
**Imprimeur**: Alseny Camara 628066445  
**Imprimerie**: Imprimerie Lanyi  
**Distribution**: L'Aigle Infos/Maison du Livre  
**Mise en page**: CMP-GAMS  
**Photographe**: Moustapha Camara  
**Édité par** : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)



Kéfina Diakité

Vie de la nation  
 Après l'orage judiciaire, le temps de la gestion responsable

La semaine du 2 au 8 avril 2026 marquera sans doute un tournant dans la manière dont les institutions guinéennes perçoivent désormais la légitimité. Passée l'onde de choc du verdict historique du 1er avril, Conakry s'est réveillée avec une certitude : la « Justice Boussole » n'est plus un slogan, mais une réalité qui commence à bousculer les habitudes de l'impoture.



AGEPI : De la barre du tribunal à la table de médiation

Le jugement n°117 rendu par le juge Mamadou Saliou Diallo continue de faire vibrer les réactions. En déclarant le « délit non constitué » et en confirmant la forclusion du mandat d'Aminata Camara, le tribunal a rendu à l'AGEPI son honneur. Si le camp adverse a tenté, dès le 5 avril, une ultime manœuvre en interjetant appel, nul ne peut ignorer la force de la vérité établie en première instance.

Cependant, c'est à la Direction Générale des Élections (DGE) que s'est joué, en cette fin de semaine, un acte de haute maturité politique. Face au blocage d'un chèque de 100 millions de GNF destiné à la couverture des législatives, le bureau légitime a posé un acte qui fera date. Là où d'autres auraient réclamé un « partage de gâteau », le camp de la légalité a tranché : le siège et l'humain d'abord. En proposant de prélever prioritairement les arriérés de loyer et les salaires de la secrétaire avant toute autre

considération, Mamadou Aliou Diakité prouve que son combat n'est pas celui de la poche, mais celui de la survie d'une institution trentenaire.

Sociopolitique : L'intégrité comme nouveau rempart

Cette semaine a aussi été celle de la reconnaissance. L'opinion publique salue le professionnalisme de ceux qui ont permis ce dénouement : les Colonels Touppou et Tounkara de la DCPJ, ainsi que le Substitut Millimono. Leur refus de céder aux pressions népotistes et aux liens de parenté opportunistes redonne espoir à toute une nation.

Dans un pays où les « relations » ont souvent primé sur le « Droit », voir des officiers et des magistrats se tenir droits face aux tentatives d'intimidation du clan Aminata est un signal fort envoyé aux acteurs de la transition. La Guinée de 2026 ne peut plus se payer le luxe de l'opacité.

Économie : Le poids du monde sur le panier guinéen

Pendant que les institutions s'assainissent, le citoyen lambda, lui, regarde avec anxiété vers le large. L'instabilité persistante au Moyen-Orient continue de peser lourdement sur les chaînes d'approvisionnement. Le coût du fret maritime explose, et les répercussions se font sentir chaque matin sur les étals de Madina et de Matoto.

Le paradoxe guinéen demeure

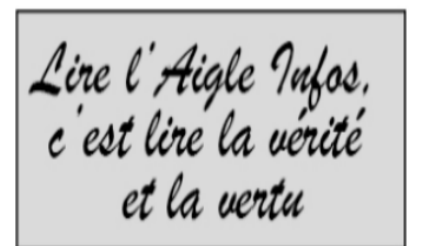
: alors que nous célébrons des victoires juridiques et institutionnelles, l'économie réelle reste vulnérable aux chocs extérieurs. C'est ici que la gestion responsable de l'AGEPI prend tout son sens. Si chaque association, chaque institution et chaque ministère gérait ses fonds avec la même rigueur — en payant ses dettes et ses employés avant de penser au profit — la résilience de notre économie face à l'inflation mondiale serait bien plus solide.

Conclusion : L'heure des choix

En ce 8 avril, la Guinée est à l'heure des choix. D'un côté, ceux qui s'accrochent à des privilèges indus par des appels dilatoires et des bureaux fantômes. De l'autre, ceux qui, forts de la reconnaissance du Droit, proposent des solutions de médiation dignes et patriotiques pour ne pas paralyser l'État.

Le 1er avril n'était pas une fin, mais un commencement. La boussole est fixée. Que chacun, de la DGE à la HAC, choisisse désormais son camp : celui de la gestion transparente ou celui des impostures en sursis.

Kéfina Diakité



La justice guinéenne en deuil  
 Le procureur près le TPI de N'Zérékoré meurt dans un accident

La route continue d'endeuiller la Guinée. Un nouveau drame de la circulation a coûté la vie à Mohamed Bangoura, magistrat émérite, récemment nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de N'Zérékoré. Au-delà de sa famille biologique, ce décès plonge l'ensemble de l'appareil judiciaire dans une profonde tristesse.



La disparition tragique du procureur près le TPI de N'Zérékoré, survenue ce mercredi 08 avril 2026 à Mamou, à la suite d'un accident de la circulation suscite une vive émotion au sein de la communauté judiciaire guinéenne.

Dans un message d'hommage empreint de douleur, Me Mohamed Traoré a salué la mémoire d'un magistrat qu'il considère comme l'un des plus prometteurs de sa génération.

« La communauté judiciaire perd l'un des magistrats les plus brillants de la nouvelle génération », a-t-il déclaré.

L'ancien Bâtonnier rappelle que la nomination récente du défunt à la tête du parquet de N'Zérékoré avait été accueillie avec beaucoup de joie et de satisfaction soulignant qu'elle était amplement méritée au regard de sa compétence avérée, de son sens du devoir et de sa conception humaniste de la justice.

Le défunt Mohamed Bangoura s'est fait remarquer dans l'exercice de son travail. Me Traoré évoque également les qualités humaines du disparu.

« Pondéré, affable et très professionnel, Monsieur Mohamed Bangoura forçait l'admiration et imposait le respect. Il était promis à une très belle carrière professionnelle ».

Le parcours et l'attitude du magistrat le destinaient à jouer un rôle majeur au sein de l'appareil judiciaire guinéen.

La disparition de Mohamed Bangoura laisse ainsi un vide immense, alors qu'il nourrissait encore plein de rêves pour lui-même, pour sa famille et pour la justice guinéenne. Maître Mohamed Traoré a formulé des prières pour le repos de son âme et du courage pour ses proches.

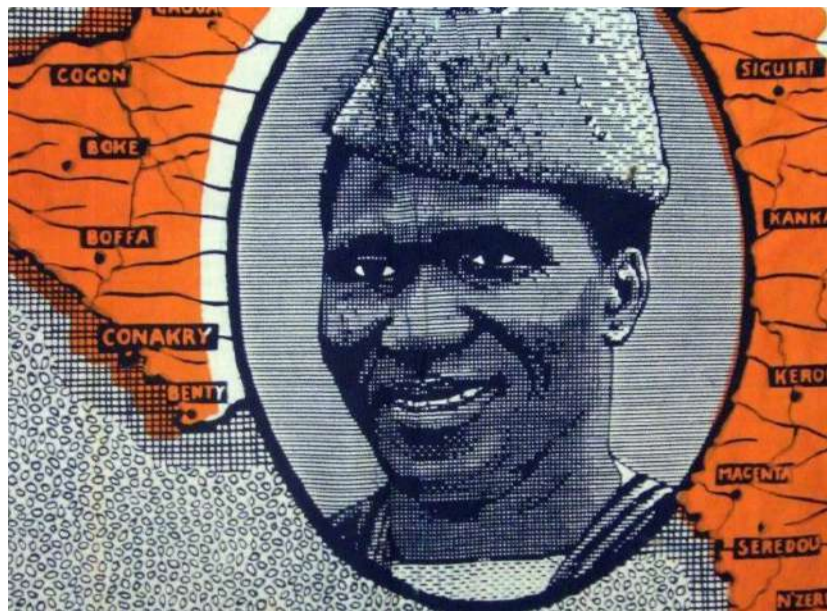
« Que Dieu l'accueille au Paradis et donne à sa famille, à ses amis, à ses collègues et à tous ceux qui l'ont côtoyé la force de supporter cette dure épreuve. »

Samuel Demba. D

SÉCURITÉ NATIONALE

# Le maillon faible du « carré » et l'ombre des prédateurs sans adresse

**On a souvent tendance à croire que la sécurité d'un État se mesure au nombre de ses blindés ou à la puissance de ses services de renseignement centraux. C'est une erreur fondamentale. La sécurité d'une nation est une pyramide dont la base solide repose sur la famille, le carré, le secteur, le quartier et la commune. Si la base s'effrite, le sommet finit inévitablement par vaciller.**



**L'Héritage d'AST : Quand le « Carré » était une sentinelle**

Il est de bon ton aujourd'hui de critiquer le passé, mais l'histoire nous enseigne que le premier président de la Guinée, **Ahmed Sékou Touré**, avait compris une

vérité essentielle : chaque citoyen est le premier gardien de sa propre rue. À travers les PRL (Pouvoir Révolutionnaire Local) et une dynamique de vigilance populaire, l'État savait exactement qui habitait où et qui faisait quoi.

Malheureusement, depuis l'ère de **Lansana Conté** jusqu'à nos jours, cette culture de la vigilance de proximité a été sacrifiée sur l'autel d'une certaine négligence administrative. En déstructurant le contrôle social à l'échelle du quartier, nous avons ouvert les portes de nos cités à l'insécurité la plus sournoise.

**Les « éboueurs de l'ombre » et les prédateurs sans adresse**

Aujourd'hui, nos quartiers sont devenus le terrain de jeu d'une nouvelle forme de criminalité. Des jeunes, sans aucune adresse fixe, sillonnent nos ruelles en se faisant passer pour des ramasseurs d'ordures. Derrière cette façade de service public se cachent trop souvent des repérages minutieux. Ces individus terrorisent les familles et volent tout ce qui traîne sur leur passage. Le plus inquiétant reste l'origine de cette main-d'œuvre de

l'ombre. De nombreux témoignages et rapports de voisinage signalent la présence de jeunes étrangers criminels, dont certains seraient des évadés de prisons de pays voisins. Sans identification, sans contrôle des chefs de carrés ou de secteurs, ces « fantômes » s'installent et opèrent en toute impunité, transformant nos foyers en cibles faciles.

**Le silence coupable des autorités de base**

Comment expliquer que des zones de non-droit, des « ghettos » où la drogue se vend et se consomme à ciel ouvert, puissent prospérer au cœur de nos quartiers ?

- **L'aveuglement volontaire** : Dans de nombreux secteurs, la vente de stupéfiants se fait au vu et au su des chefs de secteurs et des chefs de carrés.

- **La démission de l'autorité** : Est-ce par peur, par complicité ou par simple désintérêt ? Toujours est-il que le maillon administratif de base, censé remonter l'information à la hiérarchie, est devenu poreux.

- **La perte du contrôle territorial** : Quand un chef de quartier ne connaît plus les visages de ceux qui dorment dans ses « car-

rés », l'État a déjà perdu une partie de sa souveraineté.

**Conclusion : Pour une refondation de la vigilance citoyenne**

La refondation verte et la transition actuelle ne pourront réussir que si nous réinvestissons le terrain social. La sécurité nationale doit redevenir une affaire de proximité.

Il est urgent de :

- 1- **Recenser strictement** tous les prestataires de services informels (ramasseurs d'ordures, gardiens) dans chaque commune.
- 2- **Responsabiliser les chefs de carrés et de secteurs** sur la présence de foyers de consommation de drogue dans leur juridiction.
- 3- **Restaurer le lien de confiance** entre la famille et l'administration locale pour que « l'étranger criminel » ne trouve plus refuge dans l'anonymat de nos quartiers. La sécurité ne commence pas au palais présidentiel ; elle commence sur le pas de votre porte. Si nous ne reprenons pas le contrôle de nos rues, les prédateurs finiront par dicter leur loi au cœur même de nos maisons.

Kéfina Diakité



## Législatives et communales du 24 mai Le PEDN parle de processus électoral non inclusif

Interrogé par *Mosaïqueguinee.com* sur les raisons du boycott du processus électoral par le PEDN, le parti dont il est le porte-parole, **Ousmane Kankou Kaba**, parle de dysfonctionnements majeurs ayant entaché ledit processus dès ses premières étapes.



Les élections législatives et communales se tiendront le 24 mai prochain en Guinée. Mais il faut dire qu'à l'approche de ces échéances électorales, certains partis politiques font ouvertement part de leurs réserves par rapport à la transparence et l'inclusivité du processus. C'est le cas par exemple du PEDN, dont le porte-parole, **Ousmane Kankou Kaba**, interrogé par *Mosaïqueguinee.com*, parle de dysfonctionnements majeurs ayant entaché ledit processus dès ses premières étapes.

« Les principales raisons qui motivent notre décision de boycotter ces élections sont, entre autres, la non-inclusivité et la non-transparence dans le processus... Au niveau de la collecte des documents administratifs, il y avait assez de problèmes, des blocages un peu partout concernant nos candidats et responsables qui souhaitaient se présenter dans différentes circonscriptions »,

martèle-t-il.

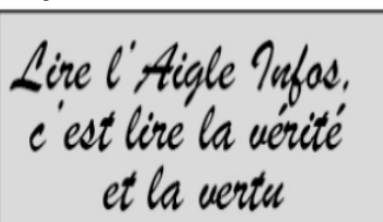
« Nous avons remonté l'information et les autorités avaient promis de résoudre ces problèmes. Mais, après plusieurs relances, les mêmes difficultés ont continué », ajoute-t-il.

Pour le parti de **Lansana Kouyaté**, les conditions d'une participation équitable ne sont pas réunies.

« Nous avons décidé de ne pas prendre part à un processus biaisé dès le départ, où certains candidats, notamment de l'opposition, sont empêchés d'obtenir les documents nécessaires », dénonce le porte-parole du PEDN, tout en posant des conditions claires pour un éventuel retour dans le processus électoral.

« Nous demandons simplement un processus transparent, inclusif et crédible. Si l'inclusivité n'est pas garantie, la transparence ne le sera pas, et sans transparence, il ne peut y avoir de crédibilité », fait observer **Ousmane Kankou Kaba**, qui précise que ces préoccupations avaient été exprimées bien avant l'ouverture du dépôt des candidatures, rapporte le site *Mosaïqueguinee.com*.

Synthèse de **Kaba Kankoula**



## Insécurité à Conakry Un conducteur de taxi moto se confie

**Des conducteurs de taxis-motos à Conakry ne savent plus à quel saint se vouer. Face à l'insécurité qui bat son plein dans la capitale, ces jeunes dont la plupart sont des étudiants diplômés sans emploi, sont les plus exposés à ce phénomène. Au micro de votre quotidien, Lamine Diallo, conducteur de taxi-moto et conseiller d'une ligne à Lambanyi, demande aux autorités de penser à leur sécurité dans l'exercice de leur travail.**



**L'Aigleinfos : Qu'est-ce que vous pensez de l'insécurité grandissante à Conakry ?**

**Lamine Diallo** : Vraiment c'est très énorme, et ça fait peur. Chaque jour, il y a des tueries, on retire les motos.

**L'Aigleinfos** : Vous, c'est par ce travail que vous subvenez à vos besoins ainsi que ceux de vos petites familles. Est-ce que vous pensez parfois à la peur quand vous conduisez ?

**Lamine Diallo** : Bien sûr, il n'y a pas un motard à Conakry qui conduit sans avoir peur. Nous avons peur de plusieurs personnes, non seulement les personnes qui sont contre nous, qui veulent notre âme à cause d'un simple engin qui ne coûte même

## Insécurité à Conakry

pas 12 millions de franc guinéen. Nous avons peur aussi des personnes qu'on transporte, qui nous disent qu'ils n'ont pas d'argent et si on ne fait pas attention ils vont nous faire du mal.

**L'Aigleinfos** : L'un de vos collègues a été tué à Yattaya alors qu'il avait été déplacé par ses bourreaux. Et en apprenant, qu'est-ce que vous vous êtes dit tout de suite ?

**Lamine Diallo** : Cela nous a beaucoup touchés. Ça a touché tous les motards de Conakry, ça a touché même les motards qui sont à l'intérieur parce que tuer une personne comme ce jeune, je ne sais pas s'il est marié ou pas, à cause d'une moto, vraiment c'est décevant.

**L'Aigleinfos** : Est-ce que vous avez des messages qui circulent tard la nuit ?

**Lamine Diallo** : Les motards qui travaillent la nuit, ils n'ont qu'à cesser. Si tu sors le matin à partir de 7h, tu travailles jusqu'à 17h, 18h, 19h, voire même 20h, il faut accepter de rentrer à la maison. Donc si l'intéressé se promène pendant la nuit en considérant le repos des autres comme étant ses heures de travail, donc il peut tomber dans ces pièges-là. Il s'expose au danger.

**L'Aigleinfos** : Et aux autorités, qu'est-ce que vous leur demandez ?

**Lamine Diallo** : C'est un message qu'on a déjà lancé, parce que ce cas-là ce n'est pas la première fois. Il y a eu beaucoup de morts à cause d'une moto. Nous-mêmes on a perdu un ami ici, donc le message c'est de dire au gouvernement de prendre ses responsabilités, créer des brigades de proximité non pas seulement pour les motards mais aussi pour les citoyens.

**L'Aigleinfos** : Merci à vous Monsieur **Lamine Diallo**, conducteur de taxi-moto et conseiller de la ligne de **Lambanyi** !

**Lamine Diallo** : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par **Samuel Demba. D**

## Menace de grève à l'Education Michel Pépé Balamou du SNE monte au créneau et interpelle

Dans une interview accordée à Africaguinee.com, Michel Pépé Balamou, secrétaire général du Syndicat national de l'Education (SNE), et porte-parole de l'intersyndicale, est monté au créneau pour dénoncer ce qu'il considère comme le mutisme des autorités par rapport aux engagements qu'elles ont eu à prendre. Il soutient que le déclenchement d'une grève générale et illimitée n'est pas à exclure.



A la question de savoir pourquoi le Statut particulier de l'éducation n'a pas été signé jusqu'à présent, Michel Pépé Balamou a répondu : « Les différentes résolutions issues du protocole d'accord à la date du samedi 3 janvier 2026, devaient effectivement commencer à partir du mois de février 2026. Une première tranche de revalorisation des primes de craie et des préparations a eu lieu en fin février. Et des reclassements ont eu lieu également au niveau de certains enseignants. Mais l'élément essentiel qui réside dans

l'opérationnalisation des trois commissions tarde à voir jour : notamment la commission technique chargée de recevoir et de traiter les listes des enseignants contractuels; la commission technique chargée de recevoir et de traiter les actes de nomination des hauts cadres de l'Etat et de l'éducation en vue de leur accorder des primes de fonction; et bien entendu la troisième commission chargée de la révision du statut particulier de l'éducation. Et donc depuis janvier, février, mars, nous sommes bientôt au

quatrième mois après la signature de ce protocole d'accord, sans qu'aucune visibilité ne soit effective quant à l'opérationnalisation de ces trois commissions. Donc nous pensons que le gouvernement s'est inscrit dans une politique de fuite en avant, en déclarant une trêve sociale unilatérale de cent jours, sans pour autant que nous ne soyons associés à cette démarche. C'est la raison pour laquelle les enseignants de Kassa à Yomou, se demandent réellement sur les véritables motivations qui ont prévalu à cette fuite en avant. Nous, en tant que leurs représentants, nous n'avons d'autre choix que de convoquer l'assemblée générale. C'est ce que nous avons fait pour le samedi 11 avril 2026 à la Bourse du Travail.

Et si les enseignants décident du déclenchement de la grève, je pense que nous n'aurons pas d'objection puisque nous travaillons pour eux. Et en ce moment, il n'y a pas de préavis des dix jours ouverts à faire ou de l'avis des grèves. La grève préalablement tenue n'a été que suspendue.

Donc un seul communiqué suffira pour lever la suspension de la grève et déclencher une grève générale et limitée. »

Et parlant de la médiation, le syndicaliste dira ceci : « Les premier et deuxième vendredi de chaque mois nous nous rencontrons avec le CNDS, pour revoir à mi-parcours les différentes résolutions et leur niveau d'application. Il vous conviendra que le CNDS a un rôle de médiation, de conciliation, mais aussi de résolution des conflits de travail entre les parties. Mais il n'a pas un pouvoir de prise de décision, c'est un organe consultatif. Et donc c'est pourquoi nous n'en tenons pas rigueur au CNDS. Le problème c'est le gouvernement, notamment les deux ministres : Le ministre de l'Emploi, du Travail et celui de la Fonction publique.

Monsieur Mory Condé n'a pas souhaité recevoir, en tout cas (jusqu'à date), l'intersyndicale. Nous lui avons fait une demande expresse, il n'a pas répondu. Il y a le CNDS aussi qui en a fait une sollicitation. Et personnellement, je lui ai écrit une correspondance en tant que porte-parole de l'intersyndicale, à l'idée qu'il nous rencontre, qu'on puisse au moins lui expliquer les tenants et les aboutissants du protocole qui a été signé bien avant sa nomination... Et aussi, de l'autre côté, il y a le ministre de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, François Bou-

rouno aussi, qui à son niveau, il y a beaucoup de problèmes, surtout en ce qui concerne le reclassement des enseignants de 2017, qui est au point mort, et aussi le déblocage des salaires. Sûrement des efforts ont été faits, mais jusqu'à date, il y a des enseignants qui restent encore sans salaire, alors qu'ils sont en situation de classe. Nous connaissons dans ce pays, il y a des enseignants qui ont été engagés et non postés aujourd'hui, qui prennent leur salaire. Il y a des enseignants qui sont à l'extérieur du pays, sous la complicité de certains DRH (Directeurs des ressources humaines), et bénéficient de leurs salaires.

Mais, maintenant, il y a des pauvres enseignants qui sont à Gagnakaly, à Saréboïdo, à Nzoo. Ils sont là, ils travaillent, mais ils sont privés de salaire. Et donc, au niveau de la fonction publique également, il y a ce problème qui existe.

Mais laissez-moi vous dire que ces deux ministres ont carrément fermé leurs portes devant l'intersyndical. Il n'y a que le CNDS qui nous reçoit. Et le CNDS n'a pas le pouvoir de décision. Donc, c'est pourquoi nous aussi, on est fatigué de monter et descendre au niveau du CNDS. Comme le gouvernement ne nous prend pas au sérieux, nous sommes obligés de convoquer l'assemblée générale. »

Kaba Kankoula

## Audience au Palais Mohammed V Le président Mamadi Doumbouya reçoit les membres du conseil supérieur de la magistrature

Le mardi 7 avril 2026, selon la Direction de la communication et de l'information de la Présidence de la République de Guinée (DCI-PRG), le président de la République, Mamadi Doumbouya a reçu au Palais Mohammed V, les membres du Conseil supérieur de la magistrature.



Au cours de cette rencontre, plusieurs sujets ont été abordés. Parmi lesquels, l'on peut citer la transparence des magistrats lors des derniers scrutins et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

C'est le secrétaire général de la Présidence, le général Amara Camara qui a eu l'honneur d'introduire la séance. Prenant la parole à sa suite, le ministre de la Justice, Ibrahima Sory II Tounkara, a salué l'engagement du président Mamadi Doumbouya et sa reconnaissance envers les efforts fournis par les magistrats.

Le chef de l'État, dans son intervention, a réaffirmé sa volonté d'améliorer les conditions de vie et de travail des magistrats.

« La rencontre a été marquée par un tour de table au cours duquel chaque magistrat a décliné son

identité et exposé les préoccupations de la profession. Le Président de la République a prêté une attention particulière à ces interventions, réaffirmant son engagement à améliorer les conditions de vie et de travail des magistrats, considérées comme essentielles à l'exercice d'une justice impartiale », indique la DCI-PRG, précisant que la question électorale a également été au centre des échanges. A propos du double scrutin législatif et communal du 24 mai prochain, le président Mamadi Doumbouya a invité les magistrats à faire preuve de rigueur afin de garantir la crédibilité du processus.

« S.E. Mamadi Doumbouya a salué l'implication des magistrats lors des précédents scrutins, conduits, selon lui, dans la transparence et l'intégrité. Il les a appelés à maintenir le même niveau de rigueur afin de garantir la crédibilité du processus démocratique... Dans cette perspective, plusieurs mesures ont été annoncées, dont la mobilisation de magistrats expérimentés comme formateurs à l'École nationale de la magistrature et le recrutement de nouveaux profils issus de toutes les régions du pays, en vue d'assurer une relève équilibrée », ajoute la DCI-PRG.

Synthèse de Kéfina Diakité

INTERVIEW

## Interdiction des Wifi zones Des pourparlers en cours pour régler le secteur

L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) a ordonné l'utilisation des Wifi zones par des citoyens. Cette décision de l'ARPT est perçue comme un véritable choc pour les utilisations de ce réseau internet. Pour éviter l'interdiction définitive de ces Wifi, l'Union des Consommateurs de Guinée s'est associée au collectif Wifi zone pour essayer de trouver une issue favorable. Ousmane KEITA, président de cette structure revient sur les démarches entamées.



L'Aigleinfos : Votre structure a facilité une rencontre qui s'est tenue entre les promoteurs des zones Wifi et des responsables de l'ARPT. Pourquoi cette initiative ?

Ousmane KEITA : Nous avons été contactés par le collectif des exploitants des Wifi zones par rapport à un communiqué qui avait été sorti et lu par l'autorité de régulation des postes et télécommunications sur l'interdiction de l'exploitation des Wifi zones à Conakry et sur l'étendue du territoire. Notre rôle en tant que médiateur était de mettre le collectif des exploitants des Wifi zones en contact avec l'autorité de régulation des postes et télécommunications. Notre objectif était de susciter un dialogue entre les parties pour pouvoir trouver une solution à la requête que le collectif recherchait, c'est-à-dire pouvoir exploi-

ter les zones Wifi mais en étant encadrés.

L'Aigleinfos : Quel retour avez-vous eu après ce premier contact entre ces deux entités ?

Ousmane KEITA : Ce qu'on peut déjà clarifier, c'est que l'autorité de régulation nous a vraiment bien reçus, elle a salué la démarche et comme toute négociation, évidemment on souhaiterait qu'au bout du compte cela aboutisse. Nous avons trouvé en face de nous des parties prenantes vraiment engagées qui étaient en tout cas prêtes à pouvoir entamer des discussions très sereines pour pouvoir faire en sorte qu'éventuellement ils puissent y avoir accord. Dans tous les cas, la première chose que l'ARPT a demandée, et elle a tout à fait raison, c'est que le collectif aille se formaliser parce qu'effectivement dans ce type de dialogue, il faudrait que les vis-à-vis soient des personnes morales, c'est-à-dire juridiquement constituées.

Plusieurs citoyens sont quand même habitués à ces Wifi zones. Est-ce que vous avez l'espoir qu'il y aura un terrain d'entente entre l'ARPT et justement les promoteurs de ce Wifi pour le bien des populations ?

Nous pensons que c'est un bon

début, nous nous positionnons en tant que médiateurs et bien entendu on remercie encore l'ARPT pour le fait de nous avoir reçus en étroite intelligence avec le collectif et de prendre justement cette requête à bras-le-corps.

L'Aigleinfos : M. Keita, est-ce qu'il y a d'autres initiatives pour permettre aux deux parties de se comprendre ?

Ousmane Keita : Oui, effectivement, comme dirait l'autre, c'est le terrain qui commande, mais nous sommes sereins et nous pensons que l'autorité de régulation fera en sorte que tout se passe bien, mais il faut comprendre l'autorité de régulation, elle est dans son rôle, elle est soucieuse que les lois soient respectées, que les démarches se fassent en fonction de la loi et que si jamais activité il doit y avoir, cela soit totalement encadré.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Ousmane KEITA, président de l'Union des Consommateurs de Guinée !

Ousmane KEITA : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Transports

# Les confidences du ministre Ousmane Gaoual Diallo

Le ministre guinéen des Transports, Ousmane Gaoual Diallo, est revenu, dans une interview accordée à *Africaguinee.com*, sur la modernisation des aéroports régionaux de Labé et Kankan, l'arrivée annoncée de nouveaux bus urbains, la décongestion du Port de Conakry et la relance d'Air Guinée.



Parlant du taux d'exécution des travaux de modernisation des aéroports de l'intérieur (Kankan, Labé, N'zérékoré, etc.), le ministre des Transports dira ceci : « Plus de 90% pour ce qui est de Labé et Kankan. Pour N'zérékoré nous sommes à un niveau très bas parce qu'on était obligé d'abandonner N'zérékoré et Faranah pour nous consacrer aux deux aéroports de Labé et Kankan. Quand ces deux aéroports arriveront à leur terme, nous allons nous occuper des autres. J'aime commencer les chantiers et les terminer avant d'entamer les autres.

Mais il y a d'autres perspectives avec les bus interurbains qui vont arriver. Une grande difficulté, effectivement, c'est de trouver des entreprises qui sont accompagnées par des partenaires fi-

nanciers qui les aident à avoir une expertise pour exploiter nos sociétés de bus parce que l'État ne va pas se mettre à affecter les fonctionnaires pour développer les bus. Non, nous voulons que les Guinéens aient leur expertise, il y en a ici, les sociétés qui transportent les hydrocarbures dans notre pays, ça fait 40 ans et ils le font très bien. Tout notre pays est structuré, ils se déplacent. Vous ne voyez que rarement un camion en panne. Ils les gèrent très bien.

Nous voudrions qu'ils mettent leur expertise-là pour exploiter notre société de bus. Nous, nous sommes disposés à les mettre à disposition. J'ai déjà rencontré la corporation parce que c'est une fierté de notre pays de dire que ce sont les Guinéens qui distribuent les hydrocarbures dans

le pays et chaque préfecture est touchée, et de la même manière, sans aucune interruption, lorsque les hydrocarbures sont disponibles. C'est quelque chose d'important pour nous. Voilà le type d'expertise dont on a besoin pour gérer une société nationale de transport public.

On veut les encourager à prendre cette société, qu'on va mettre à disposition. Donc, on a besoin de l'expertise, on a besoin de bonne volonté. Mais si on n'a pas l'expertise qui se développe par l'expérience, y compris en faisant des échecs et en se relevant, on ne pourra pas garantir notre souveraineté économique. »

Concernant la date de finition des travaux, il a indiqué : « Les gens sont juste pressés. Dans le cadre normal, un aéroport, ça se développe sur 10 ans. Un aéroport ça ne se développe pas sur 2 ans, 3 ans. Nous avons aujourd'hui une volonté d'accélérer la mise en œuvre des aéroports. Si ces deux aéroports prennent une avancée, c'est parce que c'est avec le budget de l'État qu'on est en train de les développer, ce n'est pas du partenariat. Donc, ça prend un peu plus de temps, mais il faut se dire que ça a pris quasiment qu'un an et demi. Donc, c'est déjà quelque chose de très important. Et nous allons, je l'espère bien, avant le début des pluies, livrer ces infrastructures.

Et puis après, il y aura la question de l'exploitation commerciale, parce qu'il faut un avion, il faut une propriété. Ce n'est pas à l'État d'acheter des avions pour les mettre en ligne, encore une fois. Nous mettons les infrastructures et nous voudrions que ce soit des privés qui développent leurs réseaux de développement des transports. »

A propos des corridors de transports massifs prévus par le programme Simandou, Ousmane Gaoual Diallo a déclaré : « Indiscutablement. Toutes les infrastructures minières, qu'il s'agisse du "port", ce sont des infrastructures à multi-usages. Le chemin de fer Beyla-Moribayah, demain, il va transporter des passagers et des marchandises. Aujourd'hui, c'est de la mine seulement. Les ports d'évacuation aussi seront des ports commerciaux.

Tantôt, j'ai indiqué que notre volonté est de faire en sorte que tous les ports soient connectés par le chemin de fer et que tous les aéroports soient reliés aussi par le chemin de fer. Comme ça, si on a un petit train qui fait Beyla-N'zérékoré, l'aéroport peut rester à Beyla ou à N'zérékoré, c'est 60 kilomètres de distance. Aujourd'hui, on n'a pas besoin de faire un aéroport à Tanéné, un aéroport à Coyah et un autre à Dubréka. L'aéroport de Gbéssia est suffisant pour eux.

Donc, demain, on devrait faire comme ça. Mais chaque capitale régionale devrait être reliée à ses préfectures par le chemin de fer, en plus de la route. Donc, c'est quelque chose de formidable. Mais dans le schéma directeur

qu'on verra sur le développement de ces infrastructures, vous verrez le lien naturel entre tous les secteurs, mines, transports et infrastructures routières. Tous ceux-ci devraient être connectés avec les ambitions du développement des pôles économiques et industriels du ministère du commerce. Donc, nous serons tous des partenaires quelque part pour pouvoir développer ce pays et lui donner le relief nécessaire à son développement. »

A la question de savoir pourquoi les nouveaux bus annoncés ne sont toujours pas visibles dans la circulation, il a répondu : « C'est ce que j'ai dit tantôt, c'est-à-dire que les bus sont là, mais ce n'est pas seulement la disponibilité des automobiles qui fait une société de transport. Il faut, et nous invitons nos compatriotes, vraiment à se lever, à composer des sociétés pour venir prendre ces bus et les mettre en circulation. En attendant, on est en train de tout préparer. On est en train de rénover le siège de la société à Matoto. On est en train de réinstaller les abris et les arrêts bus de la ville de Conakry.

Lorsque tout ceci sera fini, j'espère que d'ici là, on aura déjà un partenaire qui va prendre en charge le développement et la maintenance. L'État montre la volonté en achetant pour mettre à disposition de l'exploitant pour lui permettre de ne pas partir de zéro, mais d'avoir un capital de départ conséquent. »

Mamadou Oury



AGEPI

## L'appel du désespoir face à la clarté du Droit

Le camp de l'ancienne présidente Aminata Camara et de ses alliés de circonstance vient de franchir une nouvelle étape dans ce qui ressemble de plus en plus à une fuite en avant judiciaire : l'interjection d'appel contre le jugement du 1er avril dernier.



Une vérité qui dérange

Pourquoi cet appel ? Parce que le Tribunal de Première Instance de Kaloum a mis à nu un système fondé sur l'imposture. Le Juge Mamadou Saliou Diallo a été clair : il n'y a jamais eu d'usurpation de titre de la part de Monsieur Mamadou Aliou Diakité. Au contraire, c'est la légalité du congrès du 29 novembre 2025 qui a été consacrée, renvoyant Aminata Camara à sa condition de présidente dont le mandat est irrémédiablement forclos.

Le masque d'Aboubacar Soumah

L'apparition d'Aboubacar Sou-

mah en première ligne de cette « bataille » confirme les dénonciations portées devant la Direction Générale des Élections (DGE). Il ne s'agit plus de défendre une association, mais de tenter de sauver les apparences pour continuer à solliciter des institutions qui, nous l'espérons, resteront vigilantes face à ce « bureau fantôme » sans siège ni base légale.

Sérénité et Droiture

Pour le bureau légitime, l'heure est à la sérénité. L'appel est un droit, mais il n'est pas une baguette magique capable de transformer des « titres fantômes » en journaux réels, ni de ressusciter un mandat expiré. Nous faisons confiance à la Cour d'Appel pour confirmer le travail remarquable de la DCPJ et du parquet de Kaloum.

La justice a parlé une fois, elle parlera une seconde fois. La boussole ne change pas de direction à cause du vent.

Kèfina Diakité

Affaire Tady Kourouma et son gynécologue

## Les excuses de Fatou Baldé Yansané

Selon le site *Mosaïqueguinee.com*, l'affaire Tady Kourouma continue de faire grand bruit. La jeune femme avait récemment accusé un médecin de l'avoir violée alors qu'elle se trouvait sous anesthésie. Une accusation grave qui a rapidement suscité une vive émotion dans l'opinion publique.



Parmi les voix qui se sont élevées, celle de l'activiste Fatou Baldé Yansané, qui avait décidé de relayer et de soutenir la dame, notamment à travers plusieurs publications sur ses réseaux sociaux. Toutefois, ces allégations ont par la suite été remises en cause par l'OPROGEM (Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs).

Face à ces nouveaux éléments, l'activiste a reconnu s'être engagée sur une mauvaise piste. Le mercredi 8 avril 2026, elle a présenté ses excuses publiques à travers un message publié sur

son compte.

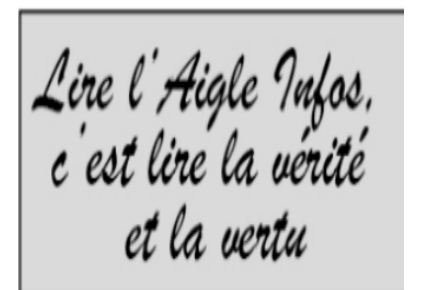
« À la lumière de ces éléments, et après vérification auprès de sources compétentes ainsi que de la justice, l'histoire que j'ai relayée récemment s'avère aujourd'hui douteuse. Je tiens à présenter mes excuses pour le partage de cette information non suffisamment vérifiée et à rappeler l'importance, pour nous tous, de toujours recouper nos sources avant toute diffusion », a-t-elle écrit.

Consciente des conséquences de son acte, Fatou Baldé Yansané a également exprimé son

souhait de rencontrer le médecin mis en cause, le docteur Ismaël Sylla, afin de lui présenter personnellement ses excuses.

« Je tiens donc à vous adresser mes sincères excuses pour avoir relayé, de bonne foi, une information qui s'est révélée non vérifiée. Je regrette sincèrement que mon intervention ait pu, même involontairement, porter atteinte à votre honneur ainsi qu'à l'image de cette profession. Je reste attachée à la vérité, à la justice et au respect des personnes, et je prends l'engagement d'en tirer toutes les leçons nécessaires. Si vous acceptez, je viendrai publiquement vous présenter mes excuses, afin d'être en harmonie avec mon âme », a-t-elle déclaré, rapporte le site *Mosaïqueguinee.com*.

Kaba Kankoula



Conakry

# Un présumé viol suivi de grossesse au centre des débats

**Apparue dans les médias à visage masqué, dame Tady Kourouma a porté des accusations graves à l'encontre de Docteur Ismaël Sylla, son médecin traitant. La plaignante affirme avoir été violée à plusieurs reprises entre 2017 et 2022, quand elle se rendait régulièrement dans la clinique de ce dernier, pour des consultations médicales. Dans la foulée, le camp de l'accusé a vite réagi.**



Me Facinet Sylla, avocat du mis en cause a dénoncé plutôt un acharnement, un chantage et une diffamation contre son client qui ne reconnaît pas ces faits. Dans son récit glaçant, la victime relate que les faits se seraient produits alors que son médecin traitant la mettait sous l'effet de

l'anesthésie pour pouvoir satisfaire son désir sexuel. « En 2022, je suis allée le voir pour des douleurs abdominales. Il m'a dit que j'avais les trompes bouchées et qu'il fallait faire un lavement. Il m'a fait une injection qui m'a endormie de 18h à 21h. À mon réveil, je lui ai demandé

ce qu'il m'avait fait. Il m'a dit qu'il n'avait pas pu résister à moi et qu'il avait couché avec moi », affirme-t-elle. Très en colère, Tady indique saisir sa famille de ce dont elle a été victime. En réponse, elle aurait été déconseillée d'en parler pour ne pas perdre son foyer.

« Ma mère m'a déconseillé de ne pas en parler à mon mari pour éviter de gêner mon mariage », rapporte-t-elle. Les conséquences vont être désastreuses. Quelques semaines plus tard, elle dit avoir découvert une grossesse, fruit de cette relation extraconjugale et sans consentement. Et quand elle a informé le médecin, présumé auteur de sa grossesse, ce dernier lui aurait proposé un avortement, qu'elle affirme avoir refusé. D'ailleurs, une fille âgée de quatre ans aujourd'hui, est née de cette grossesse. C'est de là qu'elle a décidé d'engager une procédure judiciaire devant le tribunal de première instance de Dixinn pour obtenir justice. Mais cette procédure n'a jamais prospéré à cause d'un arrangement à l'amiable. « J'ai porté plainte. Le médecin n'a pas nié les faits. On m'a proposé un arrangement à l'amiable. Il devait s'occuper de moi et de mon enfant. Il a payé un logement à Sonfonia pendant un an, puis il a arrêté. Ils ont toujours dit qu'il devait juste s'occuper de moi. Ils n'ont pas fait ce qui se doit », déclare-t-elle. Cette sortie de Tady Kourouma est balayée d'un revers de la main par le camp de son présumé violeur.

L'avocat de Docteur Ismaël Sylla a soutenu de son côté, que son client ne se reproche de rien et d'ailleurs, qu'il n'a jamais été convoqué devant une juridiction. « A ma connaissance, mon client et moi n'avons pas jamais reçu une invitation par aucune juridiction du pays pour ce cas de viol. Par ailleurs, nous sommes devant le tribunal pour une procédure de diffamation et d'injures. Et dans cette procédure, c'est Docteur Ismaël Sylla qui a porté plainte pour ces faits », a réagi Me Facinet Sylla. L'avocat précise que le dossier a été examiné par le juge d'instruction Abdoulaye Pétel Barry, du tribunal de première instance de Dixinn. Celui-ci a rendu, le 21 mars dernier, une ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi devant le tribunal pour jugement. « L'affaire est pendante devant le tribunal. Et bientôt, ils vont programmer ce dossier et vous serez dans la salle. Vous allez voir comment la scène va se dérouler », a-t-il conclu. Dossier à suivre !

Samuel Demba. D



## Législatives et communales Le récépissé de l'UMP fait polémique

**Un récépissé attribué à l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP), relatif au dépôt de candidature pour les élections législatives et communales prévues le 24 mai prochain, a fait grand bruit sur les réseaux sociaux. Sur ce document devenu viral, il est indiqué que le parti dirigé par Boubacar Sidighi Diallo a déposé ses dossiers le 6 avril 2026, alors que la date limite de réception des candidatures était fixée au vendredi 3 avril à minuit. Ce qui a suscité de nombreux commentaires, car certains y voyant un traitement de faveur susceptible de décrédibiliser le processus électoral.**

Face à l'ampleur de cette polémique, l'ancien député est sorti de son silence pour apporter des clarifications. Selon lui, il ne s'agit nullement d'un dépôt hors délai, mais d'un décalage lié aux procédures techniques d'enregistrement.

« Les machines sont configurées de sorte que c'est la date d'enregistrement qui s'affiche sur le récépissé. Nous avons déposé notre liste le vendredi 3 avril à 20 heures, donc bien avant l'heure limite fixée à minuit », a-t-il expliqué.

Boubacar Sidighi Diallo insiste sur le fait que tous les partis présents ce jour-là peuvent en témoigner. « Tout le monde était là. Tous ceux qui ont déposé nous ont vus, on s'est vus sur place. Il n'y a pas deux chemins », a-t-il affirmé.

La Direction générale des élections a fermé la réception des dossiers vendredi à 00 heure. Par ailleurs il explique ce que le retard apparent sur le récépissé est dû à la lourdeur du processus de traitement des dossiers. Chaque liste, selon lui, comporte 49 dossiers individuels, eux-mêmes composés d'une dizaine de pièces à scanner, enregistrer et codifier.

« Ce travail ne peut pas se faire en un seul jour. Nous avons passé la nuit du vendredi à la Direction générale, puis les équipes ont travaillé toute la journée du samedi, la

nuit du dimanche jusqu'à 1 heure du matin, avant de reprendre le lundi », a-t-il détaillé.

Ce n'est qu'après la phase complète de numérisation que l'établissement du récépissé a été entamé. « Le lundi, de 12 heures à 20 heures, ils étaient en train d'encoder uniquement les informations du récépissé. Ce sont ces dates-là qui apparaissent sur le document », a-t-il précisé.

Malgré cette mise au point, la polémique continue d'alimenter les débats autour de la transparence du processus électoral, à quelques semaines du scrutin.

Le calendrier des campagnes électorales est désormais fixé. Selon un décret rendu public à la télévision nationale, la campagne pour les élections législatives se déroulera du 24 avril au 21 mai 2026 sur toute l'étendue du territoire national. Quant à la campagne pour les élections communales, elle se tiendra du lundi 4 mai au jeudi 21 mai 2026 dans l'ensemble du pays. Ces échéances marquent une étape décisive dans l'organisation du double scrutin du 24 mai, dans un contexte déjà marqué par des tensions et des interrogations sur le bon déroulement du processus.

Samuel Demba. D



## ÉCONOMIE

### La Guinée sous haute tension - Entre résilience politique et paralysie monétaire

**Alors que les yeux du monde sont rivés sur les flammes du Moyen-Orient où l'opération « Epic Fury » redessine violemment les cartes géopolitiques, la République de Guinée tente de tracer son propre sillon. À Conakry, le constat est singulier : si les autorités de la transition font preuve d'une ténacité surprenante pour maintenir la cadence des grands chantiers, un ennemi invisible et domestique vient gripper la machine : la pénurie de billets de banque.**



#### Le Moyen-Orient s'embrase, Conakry résiste

Il serait facile de tout mettre sur le dos de la conjoncture internationale. Certes, l'instabilité du détroit d'Ormuz pèse sur le prix du baril et fait gonfler le coût du fret maritime, rendant chaque produit d'importation plus précieux qu'un lingot à Madina. Pourtant, contre vents et marées, le gouvernement guinéen garde le cap. Des projets structurants comme **Simandou** ne semblent pas ralentir. Les autorités multiplient les conseils de cabinet et les inspections de terrain, affichant une volonté de fer pour que la transition ne soit pas synonyme de stagnation. Cette « cadence » est saluée par certains observateurs qui craignaient un délitement de l'autorité de l'État face aux chocs extérieurs. Mais cette résilience de façade se heurte à un mur que même la meilleure volonté politique ne peut franchir : le manque d'argent liquide.

#### Le paradoxe des billets : Une économie au point mort

C'est le cri du cœur des commerçants, des fonctionnaires et des entrepreneurs : « **On travaille, mais on ne voit pas la couleur de l'argent.** » Depuis quelques semaines, une pénurie de billets de banque sans précédent paralyse les transactions les plus élémentaires. Devant les banques et les guichets automatiques, les files d'attente s'allongent dès l'aube, pour des résultats souvent décevants.

#### Le secteur informel asphyxié

À Madina, le poumon économique du pays, les échanges ralentissent. Sans cash, le petit commerce s'arrête, les dockers ne sont plus payés et la consommation intérieure s'effondre.

#### Le blocage des salaires

Si les virements sont effectués, l'impossibilité de retirer des espèces transforme le salaire en un chiffre virtuel sur un écran, incapable de remplir la marmite familiale. Cette crise de liquidité est le véritable grain de sable dans l'engrenage de la refondation. À quoi bon tenir la cadence sur les grands projets si le citoyen lambda ne peut plus échanger un billet pour ses besoins quotidiens ?

#### L'urgence d'un arbitrage monétaire

Si les autorités tiennent la ca-

dence sur le plan administratif et souverain, l'urgence est désormais monétaire. Le manque de billets n'est pas qu'un problème technique ; c'est un risque social majeur. Dans une économie encore largement dominée par le cash, la raréfaction des coupures de 20 000 et 10 000 GNF crée une frustration qui pourrait, à terme, éclipser les succès de la transition.

La Banque Centrale est aujourd'hui face à ses responsabilités. Faut-il injecter de nouvelles coupures au risque de nourrir l'inflation ? Ou faut-il accélérer brutalement la numérisation des paiements dans un pays où l'électricité et internet restent des défis ?

#### Le mot de la fin

La Guinée prouve sa maturité en ne sombrant pas dans le chaos malgré la guerre au Moyen-Orient. Mais cette résilience patriotique ne doit pas être gâchée par une paralysie bancaire. Tenir la cadence, c'est bien. Permettre aux Guinéens de faire circuler la richesse qu'ils créent, c'est mieux. L'heure n'est plus seulement aux discours de fermeté, mais à l'approvisionnement des coffres et des poches.

Kéfina Diakité



## «L'horreur quotidienne» mais «l'espoir jusqu'au bout» De retour en France, Cécile Kohler et Jacques Paris témoignent

« Vive la vie ! » : ce sont les mots de Jacques Paris, prononcés mercredi 8 avril, après un échange avec Emmanuel Macron au palais de l'Élysée. Lui et Cécile Kohler ont été reçus par le président de la République dans la foulée de leur retour en France, après presque quatre années de prison puis d'assignation à résidence en Iran. Ils sont ensuite exprimés brièvement devant la presse dans les jardins.



Après environ une heure d'entretien avec Emmanuel Macron, les deux ex-otages du régime iranien se sont avancés pour une courte prise de parole, à la mi-journée mercredi 8 avril. Cécile Kohler a d'abord évoqué le soulagement de retrouver ses proches : « Nous sommes soulagés de [les] revoir.

Ça a été un bonheur immense de les prendre dans nos bras. Nous pouvions parler par téléphone, mais ça n'a rien à voir avec le fait de serrer ses proches dans ses bras. »

Elle a remercié également les proches mobilisés, ainsi que les services de l'État. Malgré

l'épreuve, Cécile Kohler a tenté de relativiser : « Nous avons vécu l'horreur quotidienne, l'arbitraire permanent. Nous mesurons à quel point nous avons "échappé belle", puisque cela aurait pu être encore bien pire. »

Jacques Paris a lui insisté sur leurs conditions de détention :

« Nous n'avons pas eu le droit de choisir nos défenseurs. Nous n'avions des contacts avec notre famille que de manière épisodique. Nous n'avions pas le droit de lire, pas le droit d'écrire. Dès que nous sortions de notre cellule, nous avions les yeux bandés. » L'ancien professeur de mathématiques a ensuite annoncé que lui et Cécile Kohler allaient « maintenant témoigner, expliquer et profiter de la vie ».

Des conditions « inhumaines » Arrêtés le 7 mai 2022 au dernier jour d'un voyage touristique en Iran, Cécile Kohler et Jacques Paris ont passé plus de trois ans et demi en détention, notamment dans la prison d'Evine, avant d'être assignés à résidence à l'ambassade de France à Téhéran. Ils ont quitté mardi 7 avril le territoire iranien après un transfert sous convoi diplomatique vers l'Azerbaïdjan, où ils ont passé la nuit, avant d'arriver mercredi matin à l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle.

« Nous étions des otages, des otages d'État », a affirmé Jacques Paris, évoquant des conditions « extrêmement difficiles » et « inhumaines ». « Nous étions sous menace permanente », a-t-il

ajouté, décrivant un système où « vous n'avez aucun droit ». Cécile Kohler a tout de même insisté pour transmettre un « message d'espoir ». « Nous avons gardé espoir jusqu'au bout et aujourd'hui, nous sommes là pour vous parler », a-t-elle confié.

Leur libération est l'aboutissement d'un « effort de très longue haleine », selon l'Élysée. Emmanuel Macron s'est dit « extrêmement heureux » de leur retour, remerciant notamment « les autorités omanaises pour leur rôle de médiation ». Interrogé sur une éventuelle contrepartie, le ministre des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a évoqué des « discussions sensibles » et « par nature confidentielles », assurant que « le sort des otages n'a en aucun cas été mêlé aux choix de politique étrangère de la France ».

L'Iran multiplie les arrestations de ressortissants occidentaux, accusés le plus souvent d'espionnage, afin de les utiliser comme monnaie d'échange. Au plus fort de la crise avec Paris, Téhéran a détenu jusqu'à sept Français simultanément. Il n'y en a désormais plus.

RFI

### Burkina Faso

## L'imam de Bobo Dioulasso Mahmoud Barro porté disparu depuis le 31 mars

Sans nouvelles du religieux depuis une semaine, plusieurs sources proches de sa famille affirment qu'il a été enlevé à la suite de la publication d'une vidéo sur les réseaux sociaux dans laquelle il critique vertement l'avant-projet de loi du gouvernement sur les pratiques religieuses. L'imam Mahmoud Barro était pourtant considéré jusqu'à présent comme un fervent partisan de la junte militaire au pouvoir dans le pays.



Au Burkina Faso, les proches de l'imam Mahmoud Barro sont inquiets : alors qu'ils restent sans nouvelles du religieux, ce dernier n'est plus réapparu en public depuis le 31 mars dernier. Ni sa famille, ni les fidèles qui fréquentent sa mosquée située dans la ville de Bobo Dioulasso ne l'ont aperçu.

Selon plusieurs sources proches de sa famille, celui-ci a été enlevé après une prise de position remarquée sur les réseaux sociaux concernant l'avant-projet de loi sur les pratiques religieuses.

À propos de ce texte adopté à la mi-mars par le gouvernement pour encadrer l'implantation des lieux de culte dans les établissements publics, l'imam Mahmoud Barro a estimé dans une vidéo qu'il s'apparentait à « une provocation qui risque de balayer tout le pouvoir ». Ajoutant qu'il s'agissait d'« une décision dirigée uniquement contre l'islam », il en a aussi directement imputé la res-

ponsabilité au capitaine Ibrahim Traoré et aux conseillers qui l'entourent.

Fervent soutien du régime militaire

Le projet de loi en question prévoit de bannir tout lieu de culte - à l'exception des établissements de santé, des prisons et des casernes - et met en place des sanctions contre les propos haineux et les nuisances liées à l'exercice du culte.

Avant d'émettre de vives critiques contre le pouvoir, l'imam Mahmoud Barro était pourtant considéré comme un fervent soutien de la junte militaire en place à Ouagadougou dont il faisait souvent saluer le chef lors de ses prêches à la mosquée du secteur 22 de Bobo Dioulasso. Condamné pour « outrage à magistrat » en mars 2024, il avait été remis en liberté à la suite de pressions en ce sens.

RFI

### FOCUS

## Le journaliste employé au cœur de la refondation - De la précarité à la dignité

Le récent séisme judiciaire qui a secoué l'AGEPI n'est pas qu'une affaire de chefs. Derrière la bataille pour la signature et le chèque de la subvention se cache une réalité souvent occultée : celle du journaliste employé. Alors que l'association entame une nouvelle ère sous le signe de la légalité, quel avenir se dessine pour ces « soldats de l'info » qui, trop longtemps, ont été les premières victimes de l'imposture ?



### 1- La fin du mirage des « Patrons SDF »

Pendant des années, une certaine pratique a gangréné la presse guinéenne : la prolifération de titres de presse n'existant que sur le papier de la HAC. Ces structures, dirigées par ce que nous appelons désormais des « patrons SDF » — sans siège, sans matériel et sans moyens — ont survécu en exploitant les aides de l'association.

Pour le journaliste employé, travailler pour ces « imposteurs » signifiait :

- **Le règne du «Copier-Coller»** : Aucune formation, aucune éthique, juste l'ordre de piller le travail des confrères pour remplir des colonnes vides.

- **L'absence de contrat** : Une précarité totale où le «titre de journaliste» servait de seul salaire.

- **L'insécurité sociale** : Pas de déclaration, pas de protection, et un avenir lié à la capacité du patron à capter une subvention en « catimini ».

La décision de justice du 1er avril marque la fin de ce modèle. En exigeant qu'un éditeur soit d'abord un gestionnaire responsable, l'AGEPI protège indirectement le journaliste contre l'exploitation par le vide.

### 2- Le salaire de la secrétaire : Un symbole fort

Le geste posé par le Bureau légitime lors de la médiation avec la DGE — prioriser le salaire de la secrétaire et le loyer du siège avant tout partage — est un acte politique majeur. C'est la preuve qu'un vrai patron se définit par sa capacité à honorer ses charges sociales.

« On ne peut pas prétendre informer le peuple sur la justice sociale quand on est soi-même incapable de payer son personnel depuis des mois. »

Ce signal envoyé à la corporation est clair : l'ère de la subvention qui finit dans la poche du seul «directeur» est révolue. Désormais, l'aide à la presse doit servir à structurer les rédactions et à garantir un minimum de décence à ceux qui font vivre l'information.

### 3- Vers un nouveau contrat social dans les rédactions

La nouvelle ère de l'AGEPI doit ouvrir le chantier du professionnalisme. Pour le journaliste employé, cela signifie trois exigences majeures :

1 **La régularisation** : Une asso-

ciation d'éditeurs digne de ce nom doit encourager ses membres à formaliser les liens avec leurs employés.

2 **La formation** : Sortir du journalisme de «clavier» pour revenir au journalisme de terrain, celui que prônaient les anciens comme Abou Maco et Bebel.

3 **La responsabilité** : Le journaliste n'est pas un mercenaire au service d'un clan, mais un professionnel protégé par une institution (l'AGEPI) qui veille à ce que ses membres respectent les lois sociales de la République.

### Conclusion : L'intégrité du patron fait la fierté de l'employé

Il ne peut y avoir de presse libre avec des journalistes affamés ou des rédactions fantômes. En nettoyant les instances dirigeantes des imposteurs, on assainit mécaniquement le marché du travail pour les journalistes.

La droiture patriotique dont ont fait preuve les magistrats et les officiers de la DCPJ doit maintenant se traduire dans nos rédactions. Le combat de Monsieur Mamadou Aliou Diakité n'est pas seulement celui d'un président pour son fauteuil, c'est celui d'un éditeur pour une profession où l'employé peut enfin dire : « Je travaille pour une maison de presse, pas pour une chimère. »

### L'heure est au travail, dans la dignité et la légalité.

Kéfina Diakité

Moyen-Orient

## Ce que l'on sait du cessez-le-feu entre l'Iran et les États-Unis

**Il n'y aura pas, en tout cas pas aujourd'hui, de frappes massives sur les centrales électriques et les ponts en Iran. Un peu plus d'une heure avant l'expiration de l'ultimatum qu'il avait lui-même fixé, le président américain Donald Trump a finalement fait volte-face, mardi 7 avril. Alors qu'il menaçait encore d'anéantir la République islamique, Donald Trump annonce avoir accepté de suspendre « la puissance destructrice » que les États-Unis entendaient déployer contre l'Iran. Il décrète un cessez-le-feu de deux semaines.**



« J'accepte de suspendre les bombardements pour une période de deux semaines », écrit le président américain sur son réseau social, disant répondre à une demande des médiateurs pakistanais, qui lui avaient demandé un délai supplémentaire,

rapporte notre correspondant à Washington, Vincent Souriau. Donald Trump parle d'un « cessez-le-feu réciproque » : pendant ces deux semaines, les États-Unis cessent leurs bombardements et l'Iran s'engage à ne plus viser les pays du Golfe. Téhéran

doit accepter « l'ouverture totale, immédiate et sécurisée » du détroit d'Ormuz, ajoute le président américain.

Une exigence visiblement acceptée par les autorités iraniennes. Le chef de la diplomatie iranienne Abbas Araghchi a confirmé que son pays garantirait des traversées sécurisées dans ce passage où transitait, avant la guerre, 20% du brut mondial. L'armée « surveillera » le « passage quotidien limité des navires », précise-t-il. Un plan iranien en dix points sur la table

Donald Trump affirme avoir reçu « une proposition en dix points » qu'il juge comme une base de travail « viable » pour avancer vers un accord de paix, lequel indique que tous les objectifs militaires américains ont d'ores et déjà été

atteints. L'accord comprend néanmoins plusieurs points de blocage potentiels. Téhéran exigerait notamment « le maintien du contrôle iranien sur le détroit d'Ormuz, la reconnaissance du droit à l'enrichissement d'uranium – une mention toutefois absente de la copie anglaise transmise à l'ONU – , la levée des sanctions primaires et secondaires » ainsi que le retrait des forces américaines de la région.

Donald Trump maintient ses accusations contre Téhéran, affirmant que l'Iran enrichit de l'uranium dans le but de fabriquer une arme atomique. Des accusations non étayées par l'ONU et démenties par les autorités iraniennes. Le président américain assure néanmoins que cette question sera « parfaitement réglée ». De son côté, Israël a affirmé soutenir ce cessez-le-feu, mais a précisé qu'il n'incluait pas le Liban, contrairement aux annonces du Pakistan. Son armée continuera donc la guerre et l'occupation d'une partie du territoire du pays.

Une désescalade arrachée in extremis par le Pakistan  
L'accord a été conclu à la dernière

minute, après des échanges avec le Pakistan, qui a non seulement réussi à s'imposer comme un acteur clé, mais aussi arraché un cessez-le-feu. Cela constitue « l'un de ses plus grands succès diplomatiques depuis des années », d'après le spécialiste de l'Asie du Sud, Michael Kugelman.

Le pays s'est imposé comme un interlocuteur capable de dialoguer à la fois avec Washington et Téhéran, avec le soutien notamment de la Chine. Le Premier ministre Shehbaz Sharif doit accueillir dès vendredi des discussions entre les délégations américaine et iranienne à Islamabad, avec l'objectif d'aboutir à un accord. Pour Islamabad, cette médiation constitue déjà un succès diplomatique et est déjà saluée par plusieurs pays.

Le mois dernier, le ministre pakistanais des Affaires étrangères a accueilli une réunion avec ses homologues saoudien, turc et égyptien pour discuter de la désescalade du conflit. Une fin durable du conflit renforcerait sa stature internationale alors qu'il est en pleine guerre avec l'Afghanistan.

RFI

Bénin

## La présidentielle du 12 avril suscite l'espoir d'un renouveau dans les relations avec le Niger

**Alors que les deux voisins entretiennent des relations tendues depuis le coup d'État contre le président Mohamed Bazoum à Niamey en juillet 2023, l'arrivée au pouvoir d'un nouveau président au Bénin pourrait changer la donne. À Cotonou, la population attend, elle, avec impatience la réouverture de la frontière entre les deux pays, toujours fermée à ce jour.**



Alors que les Béninois sont appelés aux urnes dimanche 12 avril pour désigner qui de Romuald Wadagni, le candidat de la majorité présidentielle, ou de Paul Houngbè, le candidat des Forces Cauris pour un Bénin émergent (FCBE) - un parti de l'opposition dite modérée - succédera au président Patrice Talon, l'arrivée au pouvoir d'un nouveau dirigeant peut-elle changer la donne dans les relations tendues qu'entretient le Bénin avec son voisin nigérien depuis le coup d'État perpétré à Niamey en juillet 2023 ?

Dans le pays, l'attente est en tout cas très forte sur ce point, comme l'explique Abdou, un Nigérien installé à Cotonou depuis une quinzaine d'années. Certes, celui-ci se sent bien dans la capitale économique béninoise - « Il n'y a pas de racisme, pas de propos comme «Lui, le Nigérien, on ne s'entend pas avec lui, on va le maltraiter», non », affirme-t-il -, mais sa situation ne l'empêche

pas d'appeler de ses vœux une normalisation des relations entre les deux pays : « On attend beaucoup du nouveau président. Il faut qu'il y ait une négociation avec le Niger pour que tout le monde puisse être heureux. Trois ans de brouille, c'est trop ! », déclare-t-il aussi.

Romuald Wadagni : « Nous devons nous parler, nous n'avons pas le choix »

Parmi les décisions les plus attendues dans un tel cas de figure : la réouverture de la frontière entre les deux pays, toujours fermées trois ans après le putsch à Niamey. Car si emprunter un bus entre Cotonou et Niamey est toujours possible aujourd'hui, le voyage s'avère plus compliqué avec un temps de trajet rallongé pour un coût plus élevé... «Le transport des usagers, c'est très compliqué avec la traversée du fleuve [Niger]. Si vous avez des bagages, il faut par exemple

payer un tricycle à l'arrivée à Malanville [la ville béninoise située à la frontière avec le Niger, NDLR]. Pour voyager à Niamey, il faut donc prévoir beaucoup d'argent. Un peu seulement, ça ne suffit pas », illustre ainsi Fulbert Anani, qui travaille pour la compagnie nigérienne STM à Cotonou.

« Nous devons nous parler, nous n'avons pas le choix », affirmait pour sa part récemment Romuald Wadagni, le candidat de la mouvance présidentielle, ajoutant : « Nous saisissons l'occasion d'aller encore vers nos voisins qui peinent à nous faire confiance ».

RFI



Mali

## Ousmane Diallo, militant des droits des Peuls, libéré après deux ans de détention extrajudiciaire

**Au Mali, Ousmane Diallo a pu retrouver les siens. Membre de l'organisation communautaire peule Tabital Pulaaku, il avait été enlevé le 12 mars 2024 à Bamako, en pleine rue, par des hommes encagoulés appartenant à la Sécurité d'État. Il était détenu depuis par les services maliens en dehors de tout cadre judiciaire. Sa libération a été confirmée à RFI par plusieurs membres de son entourage.**

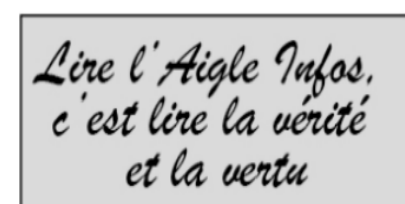


Ousmane Diallo a été relâché mardi 7 avril au soir, aux alentours de 20 heures. Selon son entourage et selon des cadres de l'association Tabital Pulaaku, il a enfin pu retrouver sa famille. « Il est très amaigri mais il va bien », témoigne un proche, qui ne cache pas son soulagement. Cela faisait plus de deux ans qu'Ousmane Diallo était prisonnier de la Sécurité d'État, détenu dans un lieu inconnu en dehors de toute procédure légale. D'anciens compagnons de détention avaient rapporté des conditions particulièrement dures : manque de nourriture, pièce surpeuplée et sans toilettes.

services maliens d'entretenir des liens avec les groupes jihadistes, ce que son entourage a toujours fermement démenti.

Il n'y a aucune précision, à ce stade, sur les raisons qui ont finalement conduit à sa libération. En tout état de cause, « il est sorti et il est avec sa famille, souffle un ami d'Ousmane Diallo, et aujourd'hui c'est le plus important ». Les experts des Nations unies et des ONG de défense des droits humains ont, à de nombreuses reprises, dénoncé la pratique des disparitions forcées par les autorités maliennes de Transition.

RFI



« Il est avec sa famille et c'est le plus important »  
De source sécuritaire malienne, ce défenseur des droits des Peuls était soupçonné par les